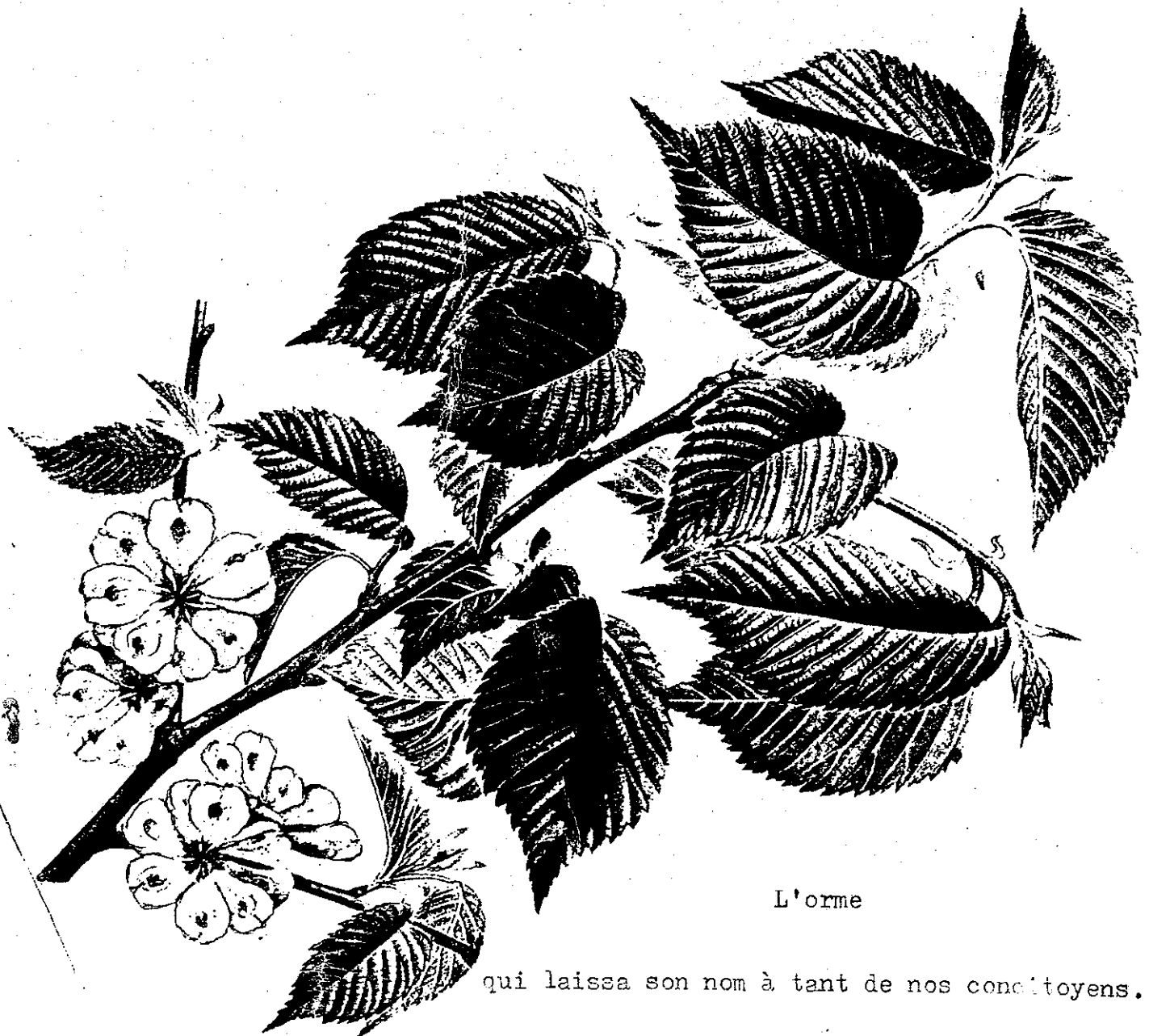


Chavand  
n° 9 juillet 1985

# Pollionnay

bulletin d'informations  
municipales et communales



L'orme

qui laissa son nom à tant de nos concitoyens.

## II INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.06.1985

---

Après approbation du procès verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- donné son accord (à la majorité), pour la cession d'une pièce de l'immeuble de la Recette Postale, à la Société civile Immobilière des Presles; cette société ayant acquis l'immeuble BIRER au bourg, va effectuer prochainement des travaux de restauration. Cette pièce surplombant le passage de cet immeuble, ne présente aucun intérêt pour la commune

- ont voté contre : MM. MARIGNIER et PICOTIN

- accepté le projet d'équipement polyvalent du centre bourg présenté par les architectes : MM. CURTELIN et PAGLIERI, présents.

Une proposition pour une réalisation d'une première tranche de travaux d'un montant de 466.000 F concernant l'aménagement de parkings sera donc prévue pour cette année sous réserve que la demande de subventions groupées, sollicitée auprès du Conseil Général du Rhône, soit accordée.

- a voté contre ce projet : M. PICOTIN

- donné son accord pour que la société SOCOTEC apporte son concours technique pour le contrôle des travaux concernant le projet d'équipement du centre bourg (mission de base A + B) et autorise également M. le Maire à souscrire au feu et à mesure de l'avancement des travaux l'assurance obligatoire prévue pour les maîtres d'ouvrage.

- décidé d'allouer dès à présent, une subvention d'un montant de 1.400 F au Syndicat Intercommunal para-grêle.

- autorisé M. le Maire à défendre à une instance déposée auprès du Tribunal Administratif de LYON tendant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 1985 approuvant le P.O.S. Cette requête a été introduite par différents propriétaires du secteur des Landrières et notamment par MM. TATON, CHENE, RABAUD, MARCEAU, COLIN, JACQUIN etc..... Mmes JANIER, JANIN-THIVOS etc.....

- donné son accord pour louer à nouveau, à titre précaire et révocable, un appartement de l'immeuble RIVOIRE sur la base de 330 F par mois.

- donné (à la majorité), un avis favorable à la demande de commerçants domiciliés hors de la commune, pour la création d'un marché alimentaire au bourg, ce marché étant envisagé le jeudi matin de 8 h à 12 h.

---

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 6 JUILLET 1985.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- approuvé le compte administratif pour l'exercice 1984 arrêté comme suit :
  - excédent global de clôture : 1.258.797,25 F. et félicité M. le Maire pour cette très bonne gestion.

De cet excédent, l'autofinancement obligatoire pour le budget supplémentaire de 1985 est de 455.988,75 F.

- voté le budget supplémentaire pour l'exercice 1985 s'élevant à 79.721,25 F. pour la section de fonctionnement et à 2.152.218 F. pour la section d'investissement. Dans la somme de 2.152.218 F., les investissements des travaux restant à réaliser sont à compter pour un montant de 1.246.818 F.

Pour l'année 1985, le budget général de la commune s'élève à 1.759.321,25 F pour la section de fonctionnement et à 2.804.963 F pour la section d'investissement.

- approuvé un virement de crédit.
- décidé l'installation d'un dégrilleur automatique pour l'amélioration de la station d'épuration. Une aide financière est demandée auprès des services concernés.
- décidé de solliciter un emprunt courant de 180.000 F pour financer divers travaux.
- décider l'achat d'un poste de radio portatif et de deux Convertacom pour les sapeurs-pompiers.

Les derniers plans du complexe polyvalent destinés au dossier du permis de construire ont été présentés au Conseil et ont reçu un accueil extrêmement favorable.

Communiqué :

OUVERTURE D'UN SERVICE DE RHUMATOLOGIE AU CENTRE HOSPITALIER LYON-SUD

Les HCL viennent d'ouvrir un service de Rhumatologie au Centre Hospitalier Lyon-Sud, secteur Jules Courmont. Ce service, sous la responsabilité du Professeur M. BOUVIER, du Docteur F. COLSON et du Docteur J. TEBIB, comporte trois unités : hospitalisation classique, hospitalisation de jour, consultation. L'installation d'un plateau technique moderne est sur le point d'être terminée.

Dès maintenant les consultations ont lieu, sur rendez-vous, tous les jours ouvrables matin et après-midi (tél. 850-95-15 poste 3627 ou 851-80-18).

L'unité hospitalisation de jour est particulièrement destinée aux populations habitant les localités proches de l'hôpital. Elle permet examens et traitements en évitant de passer la nuit en milieu hospitalier.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Depuis quelques semaines, dans les communes hors Courly, les demandeurs d'emploi n'ont plus à se présenter en Mairie pour le pointage à l'ANPE, cette démarche s'effectue directement par courrier. Si cette nouvelle formule présente des avantages pratiques, elle présente aussi quelques inconvénients sur le plan humain. Le contact avec le Secrétariat de la mairie et avec les élus est rompu, d'où risque d'isolement pour les chômeurs. Dans un village où plus ou moins tout le monde se connaît, les élus peuvent quelquefois, au hasard des rencontres donner aux demandeurs d'emploi quelques pistes utiles. Et si l'échange n'est pas toujours positif, il est souvent bénéfique moralement.

Demandeurs d'emploi, continuez à vous signaler en Mairie et sachez qu'un dossier important d'adresses utiles d'orientation, de stages de promotion, de formation ou de recyclage vous attend au secrétariat, vous pouvez le consulter à volonté, profitez-en.

J. CHAVAND

## SERVICE NATIONAL

Les jeunes gens nés entre le 1.11.67 et le 28.2.68 doivent se faire recenser à la Mairie au cours du mois de Juillet 85  
Se présenter au secrétariat muni du livret de famille

## ETAT CIVIL

du deuxième trimestre 1985 :

Naissance : Néant  
Mariage : Michel BOUVET et Corinne MERCIER le 8 Juin 1985  
Décès : Mme Gabrielle TISSEUR à Larny le 9 Mai 1985

## SOLIDARITE INTERCOMMUNALE AU SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

Au cours de la séance du 7 Juin 1985, le comité syndical a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de premier secours pour les communes sinistrées de BRINDAS ( 25.000 F) et MESSIMY ( 75.000 F).

Depuis longtemps notre commune manque de locaux de service et d'équipements qui permettent de promouvoir la vie associative. Consciente de ce problème, dès 1983, la commune acquière un tènement situé au centre du village, la propriété RIVOIRE.

Le Conseil Municipal décide alors l'élaboration d'un plan de construction d'un équipement polyvalent. La Commission municipale chargée de cette étude et présidée par Monsieur le Maire et Mrs les architectes PAGLIERI et CURTELIN désignés pour ce projet, se réunissent à plusieurs reprises au cours de ce printemps, le dossier est constitué, les plans élaborés présentés à l'approbation du Conseil Municipal, le permis de construire sur le point d'être déposé.

Ce dossier complet va nous permettre de faire appel à tous les subventionneurs possibles : département, région etc...

Cet ensemble polyvalent, que sera-t-il ? Il est difficile de vous le décrire en peu de lignes.

Compte tenu de la déclivité du terrain, il sera édifié sur 3 niveaux principaux, il comprendra

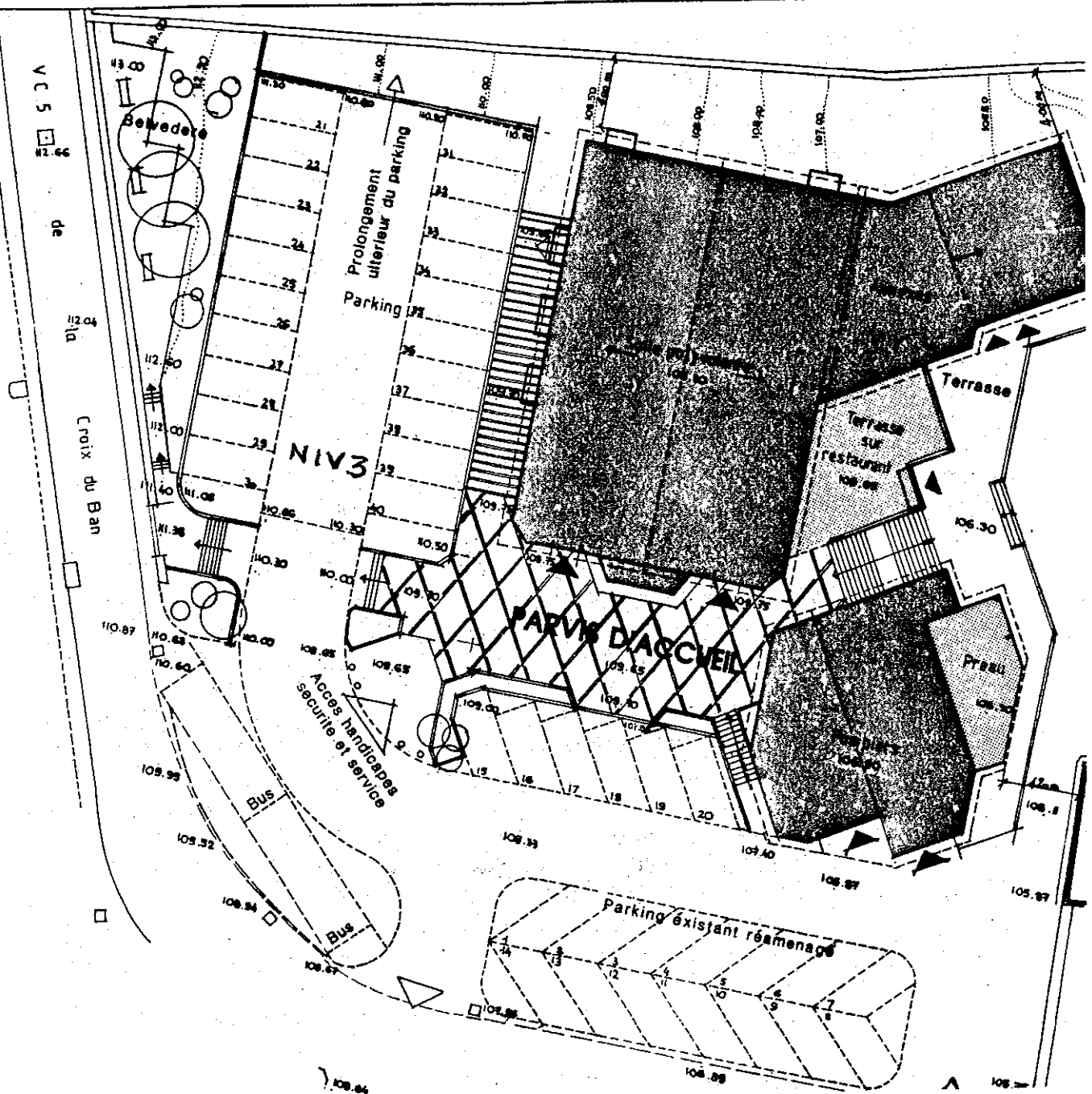
- au niveau 3 : une extension sensible du parking, un parvis d'accueil prolongé d'une terrasse, la salle polyvalente proprement dite, dévolue à l'usage des fêtes et manifestations locales ainsi qu'à la pratique de certains sports. Nous trouverons aussi les annexes indispensables : cuisine, bar, sanitaires, vestiaires, rangements.

- au niveau 2 : un local Sapeurs Pompiers s'ouvrant sur le parking actuel, puis donnant sur la place haute, un préau ouvert avec sanitaires publics, le restaurant scolaire avec sa cuisine et annexes, une salle de réunion dite "du Club" et sa tisanerie, talus boisé et pièce d'eau.

- au niveau 1 : une réhabilitation ou une reconstruction du bâti existant pour abriter au rez-de-chaussée : salles de réunions, bibliothèque, resserres, éventuellement commerces etc, et logements en étages.

Imaginons nous en promenade dans cet ensemble, partons de la route de la Croix du Ban, au point le plus haut, nous cheminons dans une petite allée bordée d'arbustes et de bancs de repos qui seront très appréciés, n'en doutons pas, par les pensionnaires de la maison de retraite. Nous arrivons sur le parvis de la salle qui surplombe le parking actuel, puis sur la terrasse. A nos pieds s'étend la place haute avec sa pièce d'eau et sa verdure, devant nous, par dessus les toits du village notre regard porte jusqu'aux Alpes. Descendons l'escalier, nous voici sur la place haute sur laquelle s'ouvre le restaurant d'enfants et la salle "du Club". Fermée par les bâtiments existants et bordée au nord par un talus boisé, cette petite place est une véritable arène et un décor tout trouvé pour toutes les fêtes et manifestations d'été.

Si nous continuons notre marche, admirant au passage l'aménagement de la fontaine, nous parvenons sur la place basse, actuelle cour de la "Maison RIVOIRE" avec son vieux murier et son intimité.



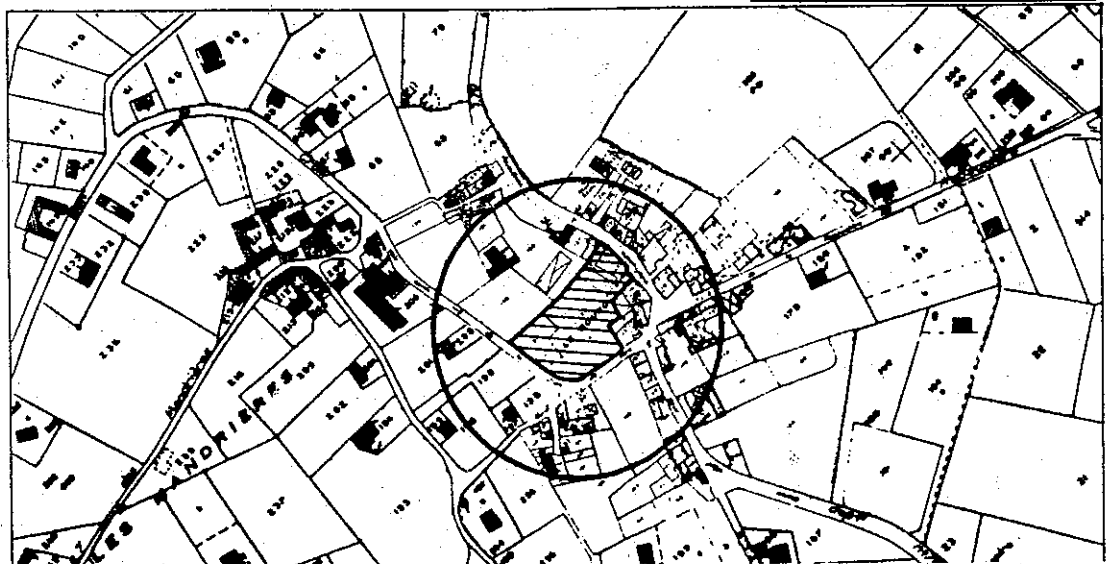
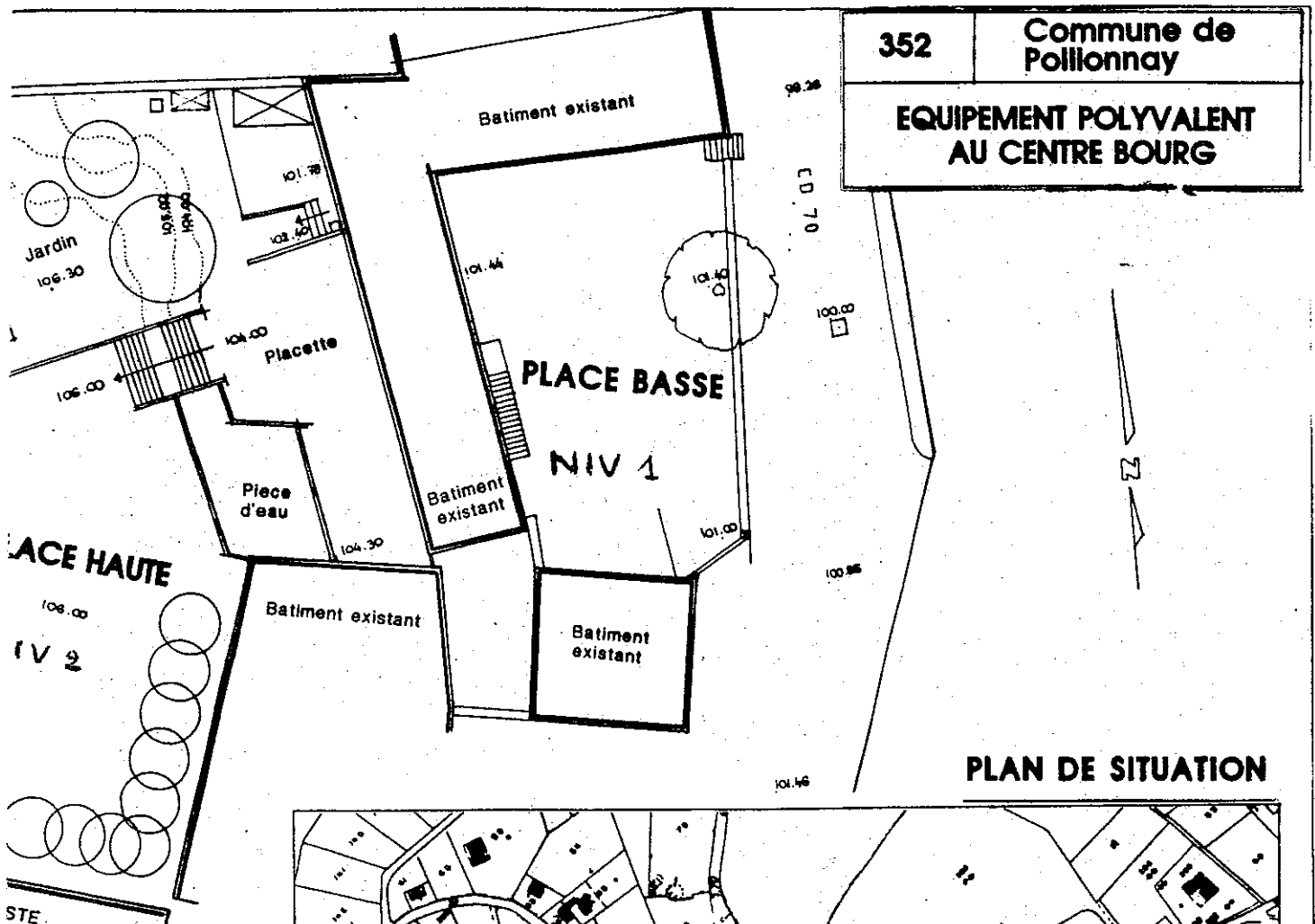
La grande question : le financement d'une telle opération. Question d'importance si l'on considère que le coût de cet ensemble avoisinera les 5 millions de francs. Il est évident que la réalisation devra s'échelonner sur plusieurs exercices.

- 1ère tranche dès cette année, si nous obtenons les subventions indispensables : réalisation des réseaux, des voies et du parking, coût de l'opération 466.000 F environ.

- 2ème tranche : en 86-87 construction du complexe proprement dit : salle polyvalente, restaurant d'enfants et salle du Club.

- 3ème tranche : construction du local Sapeurs Pompiers et du préau, aménagement de la place haute, de la fontaine et des espaces verts, vers 1988.

- la 4ème tranche concernant la réhabilitation de la "Maison RIVOIRE" ou la reconstruction du bâti existant fera d'ici là, l'objet d'une étude approfondie.



Le Conseil Municipal a le souci d'offrir des locaux fonctionnels, des matériaux répondant à l'usage demandé, ainsi qu'une architecture sobre, s'intégrant parfaitement dans l'ensemble du village. Il s'efforce aussi de conserver à tous les niveaux la meilleure vue possible sur l'ensemble et sur le site.

Equipement coûteux ? peut-être, mais indispensable, répondant aux vœux des groupes locaux et à ceux exprimés par les réponses à l'enquête publique du P.O.S en 1982 et du sondage effectué par la commission des affaires sociales en 1983.

Projet grandiose ? non, mais à la mesure d'une démographie en croissance constante de 3 % par an.

Projet ambitieux ? ... disons... digne d'une bonne distribution des services et d'une population invitée à y développer la vie associative et l'amitié.

J. CHAVAND, Adjointe

MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET

A 15 h. dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts,  
défilé suivit d'un vin d'honneur.  
dès 14 h portes ouvertes au Club du Tilleul.

VACANCES SCOLAIRES 85/86

ETE : du samedi 29.6.85 après la classe au lundi  
9.9.1985 au matin  
TOUSSAINT : du samedi 26.10.1985 après la classe au mardi  
5.11.1985 au matin  
NOEL : du vendredi 20.12.1985 après la classe au  
vendredi 3.1.1986  
HIVER : du jeudi 20.2.1986 après la classe au lundi  
3.3.1986 au matin  
PRINTEMPS : du vendredi 28.3.1986 après la classe au jeudi  
10.4.1986 au matin  
ETE 1986 ; du vendredi 27.6.1986 après la classe au lundi  
8.9.1986 au matin

INFORMATIONS COMMUNALESA.S.C.P.

Pour désaltérer les cavalières et cavaliers venus  
participer à son concours d'entraînement inter-clubs du 5  
Mai 85, la RANDONNEE avait confié à l'A.S.C.P. l'organisation  
de la traditionnelle buvette.

Les bénévoles des deux sociétés, réunies pour  
l'occasion travaillèrent dans la bonne humeur, depuis le  
montage de la buvette (prêtée aimablement par le COMITE  
DES FETES) dès 8 heures du matin jusqu'au rangement à 19 h.

Satisfaits de cette collaboration de la RANDONNEE  
et de l'A.S.C.P., occasionnelle mais prometteuse, les  
responsables ont décidé d'offrir à deux associations de  
POLLIGNONNAY une partie du bénéfice de cette buvette.

Les très dévouées trésorières de l'ASSOCIATION  
DES FAMILLES et le SOUS DES ECOLES ont reçu chacune un  
chèque de 160 Francs.

Pendant chaque permanence, nous couvrons et fichons de nouveaux livres afin d'agrandir le stock propre à la bibliothèque. Parallèlement, la BCP vient régulièrement renouveler le stock de livres qu'elle nous prête. Nous avons acheté deux nouveaux livres d'auteurs régionaux : "Pépé au grenier" et "Craponne et ses anciens métiers" et prévoyons, grâce à des classes en 4, que nous remercions d'en acheter d'autres à la rentrée.

Nous avons essayé de connaître le taux de participation à la bibliothèque sur 3 mois; de Février à Avril, nous avons reçu la visite de 174 enfants et 111 adultes. De plus, depuis sa création, la bibliothèque accueille en moyenne, de 8 à 9 personnes à chaque permanence.

La bibliothèque veut être ouverte, elle vous a proposé en Mars, une exposition sur l'Afrique. Le jour de la Foire, ce sont les monstres et animaux préhistoriques qui l'envahiront, avec l'aide des enfants de l'Ecole.

Le Centre de soins infirmiers met à notre disposition quelques volumes sur des sujets concernant la santé.

Si vous êtes intéressé par la bibliothèque ou disponible pour assurer des permanences, contactez-nous ou venez à la prochaine réunion, le samedi 14 Septembre à 14 heures.

ATTENTION ! A partir du 1er Juillet, elle sera ouverte  
seulement : le jeudi de 17 h30 à 19 H  
le dimanche de 10 h30 à 12 h;

Pour la bibliothèque  
Blandine BROTTET

Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre?

L'année se termine, l'atelier bois aussi. Vous aurez l'occasion d'admirer les réalisations pendant la Foire du 1er Septembre. La Maison de la Rencontre ouvrira ses portes ce jour là sur une exposition de travaux ainsi qu'une exposition "Remèdes de bonne femme" et bonnes plantes.

Les différentes recettes glanées dans le pays seront rassemblées dans un petit livret qui vous sera proposé. La Maison de la Rencontre vous attend toujours le 1er dimanche du mois à partir de 10 h 30.

En passant dans le village, vous voyez les volets ouverts, alors arrêtez vous, venez nous dire bonjour!

A Bientôt

## SECTION FOOTBALL

Plusieurs semaines après le match mémorable du 8 Mai, disputé dans la tourmente, les anciens comptaient encore leurs plaies et bosses. Les jeunes, astiquant déjà leur coupe, pour la rencontre 86.

86 verra l'équipe SENIOR, qui a terminé 7° de la Poule, évoluer en 4° série. La section espère pouvoir engager une équipe pupilles à 7 et une équipe poussins à 7. Les poussins ont terminé 2° de leur poule, et ont rapporté une coupe du tournoi de SOURCIEUX. L'Assemblée Générale du 21 Juin a reconduit le bureau :

Président : MARIGNIER J. Paul

Vice Président : OLLAGNIER Christian

Secrétaire : BLIEM Jean

Secrétaire Adj. : PERONNET André

Trésorier : DELORIEUX Serge

Les entraînements reprendront début Septembre. Les visites médicales seront organisées à ce moment là. Pour toute inscription Senior, Poussins, Pupilles, débutants (nés avant le 1er Aout 79) contacter J. BLIEM (848.11.72)

L'Equipe des dirigeants souhaite à tous de bonnes vacances.

---

## L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de musique envisage, selon le nombre de personnes inscrites, (enfants ou adultes) d'organiser des cours de guitare et de flûte traversière à la rentrée. Les cours de guitare ne sont accessibles aux enfants qu'à partir de 10 ans et les cours de flûte à partir de 8 ans.

L'Ecole de musique rappelle les différents cours qu'elle assure déjà :

- Eveil pour les enfants à partir de 5 ans
- Cours de solfège et de piano pour enfants et adultes.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès de :

J.M. PRADEL Tel: 848.10.49

M. JANIN THIVOS TEL : 848.13.39

M. CELLIER TEL : 848.10.41